

Election d'un membre à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Le collège maîtres de conférences et assimilés du conseil académique de l'université de Reims Champagne-Ardenne a élu le membre suivant pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

Est élu

- Nicolas HORNY (12 voix pour)

Membres ayant voix délibérative

Nombre membres collège enseignants	18	Membres présents	10
Nombre de pouvoirs	2	Membres représentés	2

Visa du Président



Guillaume GELLÉ